

# Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats)



École : **des Hauteurs**

Date : **Juin 2020**

Nombre de signalements d'intimidation : **3**

Nombre de plaintes : **Aucune**

## Objectifs au plan de lutte pour l'année 2019-2020

- 1- Prévenir les comportements inadéquats en enseignant les comportements attendus de façon explicite (SCP).
- 2- Assurer une plus grande vigie (présence du TES) au niveau des temps non-structurés (récréation et cafétéria).
- 3- Diminution des gestes de violence ou d'intimidation dans les autobus.
- 4- Inciter les élèves et les parents à dénoncer/signaler les événements au TES ou à la direction.

## Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<p><b>Poursuivre les objectifs des dernières années</b></p> <p> Inspiration du modèle <i>Soutien aux comportements positifs</i> (SCP)</p>			
<p><b>Ajouts de l'an dernier (2019-2020):</b></p> <p><b>N'ont pas été mis en place :</b></p>	<p>✓ Assurer un arrimage entre tous les intervenants de l'école et travailler en étroite collaboration avec le service de garde (constance et</p>	<p>✓ Prévenir les comportements inadéquats en enseignant les comportements attendus de façon explicite (SCP).</p>	<p>✓ Des règles reliées aux comportements attendus dans l'autobus ont été ajoutées au guide de vie de l'école (agenda); s'assurer qu'elles soient</p>

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <del>Mettre des mesures en place dans les lieux et moments jugés à risque.</del></li> <li>✓ <del>Inciter les élèves à dénoncer (victimes et témoins).</del></li> <li>✓ <del>Assurer un arrimage entre tous les intervenants de l'école et travailler en étroite collaboration avec le service de garde (constance et cohérence des interventions) par une rencontre formelle à chaque étape.</del></li> <li>✓ <del>Mettre en place un atelier contre la cyber intimidation et la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.</del></li> </ul>	<p>cohérence des interventions) par une rencontre formelle à chaque étape.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inciter tous les membres du personnel à consigner les événements importants dans MÉMO de façon systématique. Procédure qui sera mise en place (6 janvier 2010) et qui sera diffusée avec les enseignants et différents intervenants de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer une plus grande vigie (présence du TES) au niveau des temps non-structurés (récréations et cafétéria).</li> </ul>	<p>respectées en assurant un suivi auprès des élèves et des chauffeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'assurer de faire des enseignements sur les comportements attendus au retour des fêtes et de la relâche.</li> </ul>
---	--	--	---

### Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

#### Les mesures de prévention :

- ✚ Inclure le protocole d'interventions dans le cahier de gestion et s'assurer qu'il soit présenté à tous les membres du personnel à chaque début d'année.
- ✚ L'école poursuit le virage au niveau de la gestion des comportements attendus en adoptant le système SCP. Donc, les comportements attendus seront

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

enseignés de façon explicite en début d'année, après les vacances des fêtes et au retour de la relâche.

- ✚ Prévoir un atelier de prévention dans chaque autobus au début de l'année scolaire et des interventions ciblées dans certains autobus problématiques.
- ✚ ~~Prévoir des ateliers de sensibilisation pour tous les élèves (AVSEC).~~
- ✚ Signaler rapidement tout acte d'intimidation et de violence et consigner dans l'outil CSRDN (la direction ou TES) en plus de MÉMO.
- ✚ Intervenir rapidement pour gérer les conflits et exiger des gestes de réparation.
- ✚ Souligner les éléments positifs et constructifs par le SCP.
- ✚ Prévoir une cour animée (budget supplémentaire attribué pour l'animation d'activités extérieures. Pris en charge par madame Ouellet) et des activités que les élèves apprécient à l'heure du diner, de sorte qu'ils soient occupés de façon constructive.
- ✚ Maintenir l'offre des activités parascolaires.
- ✚ **Prévoir la présence d'un TES à la cafétéria/cour d'école à l'heure du dîner et** aux deux récréations lorsque possible.
- ✚ Préserver le temps de classe en réglant les conflits durant les temps non-structurés sauf en cas d'urgence.
- ✚ **Poursuivre les ateliers en 6<sup>e</sup> année portant sur la cyber intimidation et la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.**
- ✚ Poursuivre les cours obligatoires du Ministère (CAES).

### Les modalités de signalement et de consignation :

- ✚ La saisie dans l'outil MÉMO se fait principalement par le TES; peu par les titulaires et autres corps d'emploi.
- ✚ Le processus de suivi est immédiat et fait par le TES dans la même journée.
- ✚ Les élèves et les parents font part aux adultes de l'école des situations qu'ils vivent ou qui sont témoin (courriel, appel, discussion).
- ✚ S'assurer de la diffusion des informations (communication efficace) entre les intervenants.

### Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

- ✚ Le TES est en charge des suivis et informe la direction selon le niveau et le rôle des individus.

### Les difficultés rencontrées :

- ✚ Nouvelle clientèle TSA : 40% des gestes de violence sont dans ces 2 groupes;
- ✚ Local d'apaisement n'était pas fonctionnel en 2019-2020;
- ✚ Besoin d'arrimage école et service de garde;
- ✚ Peu de membres du personnel consigne les événements dans l'outil MÉMO.

# Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

## Recommandations pour 2020-2021

### Les éléments facilitants :

- ✚ Support de l'équipe multidisciplinaire élargie pour la clientèle TSA (conseillère pédagogique en adaptation scolaire, psychologue, psychoéducatrice, titulaire expérimentée avec cette clientèle);
- ✚ Stabilité du personnel dans l'école;
- ✚ Présence des TES (plancher et TSA) aux arrivées et aux départ des autobus (communication efficace si incidents).
- ✚ TES toujours sur le plancher, proactif.

## L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Le personnel se sent soutenu.</li> <li>✚ Le personnel fait le suivi auprès des élèves concernés et les parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les élèves ont confiance aux adultes de l'école.</li> <li>✚ Les élèves dénoncent les situations pour lesquels ils sont témoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les parents sont informés rapidement d'une situation concernant leur enfant (victime ou intimidateur).</li> <li>✚ Les parents apprécient pour la plupart les actions éducatives mises en place pour leur enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les professionnels de l'équipe multidisciplinaire sont informés (surtout psychologue et psychoéducatrice).</li> </ul>

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

### Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- ✚ Réduire au minimum les objectifs du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- ✚ Informer les adultes et les élèves des caractéristiques des élèves TSA (éducation, inclusion).
- ✚ Agir rapidement si situation et intervenir convenablement (selon niveau et rôle).
- ✚ Soutenir la consignation dans l'outil MÉMO.



Ça vaut le C♥up  
d'agir ensemble !!!

**\*\*\* Situation COVID-19 Les calendriers, les comités, (la vie en général) ayant été chamboulés durant cette crise sanitaire mondiale a fait en sorte que le Plan de lutte n'a pas été présenté tel qu'il aurait dû l'être au Conseil d'établissement de l'école des Hauteurs au printemps 2020. Martin Désy (TES) et Nathalie Leblanc (titulaire) ont procédé à son évaluation sommaire. Mme Lamarre en poste depuis mi-février 2020 consigne les informations dans ce document afin de laisser des traces.**

**\*\*\*Nous procéderons à l'automne 2020 à l'élaboration d'un nouveau Plan de lutte contre l'intimidation et la violence en tenant compte de la nouvelle réalité de l'école.**

L'évaluation du plan de lutte de l'école ~~des Hauteurs~~ sera approuvé par Conseil d'Établissement pour l'année ~~2020-2021~~, le ~~XX~~ octobre 2020.  
Numéro de la résolution : **CE-022**

**Julie-Anne Lamarre**

Directrice par intérim

